

<b>DEPARTEMENT DE HAUTE-SAVOIE</b> ----- <b>Arrondissement de Saint-Julien-en-Genevois</b>	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CIAS USSES ET RHONE</b>  <b>Séance du 16 mars 2017</b>
<b>Nombre de Conseillers :</b> En exercice : 17 Présents : 15 Absents : 2 Pouvoirs : 1 Votants : 16 Pour : 15 Contre : 0 Nul : 0 Abstention : 1  <b>Délibération :</b> <b>CA - 02ter/2017</b>	L'an <b>deux mille dix-sept</b> , et le seize mars à 19 heures, le Conseil d'Administration Usse et Rhône dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à Frangy, sous la présidence de Monsieur Paul COTTERLAZ-RANNARD  <b>Date de convocation :</b> 08 Mars 2017  <b>Présents :</b> Mesdames Marthe CUTELLE, Anne-Marie BAILLEUL, Carole BRETON, Carine LAVAL, Marie-Antoinette SIMON, Céline FILET, Martine VEYRAT, Marie Chantal FIGUET, Martine FONTE, Claude STOUBENFOLLE Mrs Paul COTTERLAZ-RANNARD, André-Gilles CHATAGNAT, Joseph TRAVAIL, Jean VIOLLET, Marc COUZON,  <b>Pouvoirs :</b> Jean-Pierre LONG (pouvoir à Chantal FIGUET)  <b>Absents excusés :</b> Bernard CHASSOT  Mme Carole BRETON est désignée secrétaire de séance

**Objet : Election du Vice-Président (Annule et remplace la délibération CA-02bis/2017 précédente pour erreur de plume).**

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil d'Administration qu'il peut, sous sa surveillance et sa responsabilité, déléguer une partie de ses fonctions ou sa signature au Vice-Président. Le Vice-Président peut notamment présider le conseil d'administration en l'absence du Président de l'EPCI.  
 Le Conseil d'Administration du CIAS étant constitué, il y a donc lieu de désigner un Vice-Président.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Président,

Est élu Vice-Président du Conseil d'Administration du CIAS Monsieur André-Gilles CHATAGNAT.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

**Pour Extrait Conforme,  
Le Président,  
Paul COTTERLAZ-RANNARD**

